



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Septembre 2009 – nr 41

Contenu

1. [Forum CFDD 16 novembre: un Sustainable New Deal pour la Belgique](#)
2. [Avis concernant l'achat de bois durable par les administrations fédérales](#)
3. [Avis concernant les réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie](#)
4. [Enquête 2009 sur le bulletin d'information](#)
5. [Activités des groupes de travail](#)

1. Forum du CFDD le 16 novembre : un Sustainable New Deal pour la Belgique

Dans la tourmente de la crise économique et financière actuelle, de plus en plus de voix s'élèvent en faveur d'un nouveau paradigme, un 'new deal' vert ou durable, dans la ligne du New Deal de Franklin Roosevelt, qui avait constitué la réponse à la récession des années '30 et qui avait amorcé la période de croissance de l'après-guerre. Le CFDD a décidé de consacrer son Forum annuel 2009 à cette thématique, et de réfléchir, avec des experts et le public, à un tel Sustainable New Deal (SND). Pendant la matinée, nous examinerons le concept de "Sustainable New Deal" aux niveaux international et national. Après une approche internationale par Olivier Deleuze du PNUE et Jos Delbeke de la Commission européenne, Geert Noels (conseiller financier) et Philippe Van Parijs (Professeur UCLouvain), chacun avec son angle de vue personnel, présenteront leur approche de ce que pourrait signifier un Sustainable New Deal pour notre pays.

Durant l'après-midi, nous rendrons plus concret le concept de Sustainable New Deal à travers trois thèmes : innovation et technologie, bonnes pratiques au niveau local et investir dans un SND.

Raymond Van Ermen, Serge De Gheldere et Amanda Smith introduiront les thèmes respectifs.

Ensuite, un panel de stakeholders s'exprimera sur les suggestions et propositions.

Le discours d'ouverture sera prononcé par le ministre du climat et de l'énergie *Paul Maignette*, et le forum se terminera par un discours du Premier Ministre Herman Van Rompuy.

Le Forum aura lieu le 16 novembre à partir de 8h30, en la salle Silver Hall de Square (Palais des Congrès rénové), au centre de Bruxelles, tout près de la Gare Centrale. L'entrée au forum est gratuite, mais vous devez vous inscrire auparavant par mail (mail@frdo-cfdd.be): voir notre site web (www.cfdd.be). Attention: le nombre de places est limité, et les inscriptions seront clôturées le 10 novembre.

[Retour au contenu](#)

2. Avis sur la liste des critères proposés en vue de la révision de la Circulaire P&O/DD/2 comportant la politique d'achat de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement

Le Conseil a reçu une demande d'avis du Ministre Maignette concernant la révision de la circulaire P&O/DD/2. Cette circulaire, sur laquelle le Conseil a rendu un avis en 2005, a pour objectif d'encourager les administrations fédérales à acheter du bois durable.

Conformément à ce qui est prévu par celle-ci, l'administration a commandé en 2008 un rapport d'experts pour évaluer la circulaire. Il ressort des résultats de cette étude, qui a été menée par le consultant anglais ProForest, que les critères fixés par la circulaire de 2005 sont insuffisants et trop géné-

riques dans leur formulation, et qu'ils doivent donc être revus. Ces résultats indiquent également que le système de double liste est trop complexe et devrait être abandonné. L'étude souligne aussi qu'il est très difficile de trouver des produits à 100% durables, et suggère de définir peut-être une marge de tolérance.

Sur base des résultats de cette étude, l'administration a travaillé à la définition de critères plus concrets, en partant des critères qui sont déjà pris en considération dans d'autres pays européens pour la définition du bois durable. Il est demandé au CFDD de se prononcer sur la liste des critères proposés, mais pas sur les systèmes de certification existants. La liste des systèmes et des produits qui satisfont aux critères sera en effet fixée lors d'une étape ultérieure.

Dans son avis, le Conseil soutient l'initiative de révision de la circulaire et exprime le souci qu'il faut établir comme objectif explicite de celle-ci le fait de stimuler la production de bois durable et l'augmentation des quantités de bois certifiés sur le marché. Le Conseil approuve la recommandation de ProForest de soumettre les différents systèmes de certification existants à une évaluation fondée sur une liste de critères objectifs en vue d'être reconnus. Le Conseil se divise cependant sur la question de savoir quels devraient être ces critères objectifs qui seraient dorénavant retenus pour orienter la politique fédérale d'achat de bois et de produits à base de bois. Plusieurs membres du Conseil considèrent que les critères de durabilité retenus devraient être identiques aux critères européens de durabilité définis pour les biocarburants et les bioliquides. D'autres considèrent que ces critères de durabilité ne peuvent pas remplacer des critères spécifiques pour la politique fédérale d'achat de bois, car ces critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides ne font aucune référence à la gestion forestière durable et n'incluent pas de critères sociaux.

Ensuite, le Conseil insiste dans son avis pour que les fonctionnaires chargés des marchés publics reçoivent une formation spécifique et détaillée concernant les achats durables. Une autre piste pour renforcer l'application de la circulaire par les administrations, pourrait être la création d'un service d'avis ou de médiation chargé de guider et d'aider les administrations dans l'application correcte de la circulaire.

Enfin, le Conseil formule quelques remarques concernant l'évaluation des systèmes de certification qui doit avoir lieu après l'adoption des critères, même si cet aspect avait été présenté comme sortant du champ de la demande d'avis. Le Conseil souligne qu'il attache beaucoup d'importance au fait que d'autres systèmes de certification que FSC et PEFC pourraient être reconnus. Dans la ligne de ce qui est recommandé par ProForest dans son étude, le Conseil est d'avis que l'évaluation doit être faite par un organisme externe indépendant, sur base d'un système d'évaluation objectif. Cette évaluation doit résulter en une seule et même liste, et pas en une double liste (qui génère de la confusion) comme c'est le cas actuellement. Le Conseil s'interroge également beaucoup sur les modalités pratiques de l'évaluation et regrette qu'aucune décision à cet égard n'ait encore été prise, car la définition des critères et leur application sont des aspects étroitement imbriqués.

Cet avis a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 25 septembre dernier, par tous les membres ayant droit de vote qui ont participé au vote, à l'exception des représentants des syndicats, qui se sont abstenus.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.belspo.be/frdocfdd/DOC/pub/ad_av/2009/2009a12f.pdf

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économeurs d'énergie dans les habitations

Le CFDD vient d'approuver un avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économeurs d'énergie dans les habitations, en réponse à une demande du Ministre Magnette

Dans son avis, le CFDD insiste sur le rôle prioritaire que doit jouer une politique de maîtrise de la demande d'énergie, afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de renforcer notre économie, face à une augmentation des coûts de l'énergie. Le CFDD estime que malgré un contexte budgétaire difficile, il n'est pas opportun de réduire les montants consacrés à cette politique. Afin d'améliorer l'efficacité des réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie, le CFDD recommande qu'un audit énergétique de l'habitation considérée soit réalisé, avant l'introduction de toute demande de réduction d'impôts.

Cet audit devra établir quels sont les investissements les plus efficaces, c'est-à-dire ceux qui permettent le meilleur rapport entre l'énergie économisée et/ou les émissions de CO₂ évitées d'une part et d'autre part le coût de l'investissement, sans tenir compte des primes et déductions. Le CFDD recommande d'accorder les réductions d'impôts en priorité aux investissements les plus efficaces.

Pour le CFDD, il faut veiller à ce que ces mesures restent intéressantes pour toutes les catégories de ménages, en particulier les ménages qui ne paient pas d'impôts et les locataires. Une période transitoire devrait être fixée entre les anciennes et les nouvelles modalités, qui permette aux ménages d'adapter leurs décisions d'investissements. Cette période transitoire devrait d'ailleurs être mise à profit pour redéfinir la portée et le contenu des audits.

Le CFDD étudiera dans les prochains mois de manière plus détaillée sur les autres incitants liés à l'énergie. Il formulera ses recommandations à ce propos dans un avis qu'il devrait rendre au début de 2010.

Cet avis a été approuvé par consensus lors de l'Assemblée Générale du CFDD du 25 septembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

http://www.frdo-cfdd.be/DOC/pub/ad_av/2009/2009a13f.pdf

[Retour au contenu](#)

4. Enquête 2009 bulletin d'info

Une stagiaire en Communication de l'Université de Liège a mené pendant les mois passés une enquête auprès des lecteurs de notre lettre d'information (combinaison d'une enquête écrite et téléphonique). Il ressort des résultats que vous êtes en général contents de notre newsletter: 76 % sont contents de son contenu, 76% du style et 84 % de la fréquence de parution. 80 % des personnes interrogées ouvrent immédiatement la lettre d'information en annexe du mail contenant la table des matières. En ce qui concerne la mise en page, il y a moins d'unanimité : 63% en sont contents, mais il apparaît de certains commentaires qu'une présentation plus attrayante de la newsletter serait appréciée.

Sur base de cette enquête, le secrétariat a formulé une série de propositions pour adapter la newsletter. Ces propositions ont été reprises dans un projet de plan de communication 2009 – 2010, qui sera discuté cet automne au sein du conseil. Si les propositions sont acceptées, la newsletter adoptera un nouveau « look ».

Merci à tous les lecteurs qui ont bien voulu participer à cette enquête. Comme nous l'avons annoncé, nous avons effectué un tirage (loterie) pour attribuer trois prix aux participants, et Marie-Laurence Semaille, Jean-Pierre Mertens et Dirk Fransaer recevront très bientôt un panier de produits durables.

[Retour au contenu](#)

5. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Ce groupe de travail est en train de préparer un avis sur une fiscalité verte à la demande du ministre Magnette.

Groupe de travail Energie et Climat

Après son avis sur les réductions d'impôts pour les investissements économiseurs d'énergie dans les habitations (voir point 3), ce groupe de travail se penchera dans les prochains mois de manière plus détaillée sur les autres incitants liés à l'énergie, en vue d'un avis à paraître début 2010.

Groupe de travail Relations internationales

Ce groupe de travail organisera en collaboration avec le GT Energie et Climat une table ronde avec le ministre Maignette, en préparation du sommet climatique à Copenhague.

Groupe de travail Normes de Produits

Ce groupe de travail prépare un avis concernant un projet d'AR qui réglemente la mise sur le marché de certains produits contenant de l'amiante, à la demande du Ministre Maignette.

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Ce groupe de travail, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, a préparé l'enquête « base sociétale du développement durable » 2009 du CFDD, et des membres de ces deux groupes figurent dans le comité d'accompagnement de cette enquête. Celle-ci a été menée par une équipe de l'IGEAT (ULB) et de la VUB. Les chercheurs ont finalisé leur rapport, et ils le présenteront de manière officielle le mois prochain. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre prochain bulletin.

Groupe de travail Recherche scientifique

Ce groupe de travail assurera le suivi de son avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (2007a15).

Groupe de travail ad hoc Système alimentaire durable

Ce groupe de travail ad hoc prépare un avis à la demande du Ministre Maignette à propos de l'alimentation durable, de la durabilité du système alimentaire dans son ensemble, et des politiques que l'autorité fédérale peut mener à cet égard. Cet avis est attendu pour fin novembre.

[Retour au contenu](#)

CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue de la Charité 33, 1210 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».